

Le petit Retraite

Comment optimiser sa retraite ?

Vous avez participé avec notre expert retraite Médicis à une **information sur la retraite de base et complémentaire des indépendants et entrepreneurs**.

Voici une fiche reprenant les points essentiels pour **comment optimiser votre retraite**.

La retraite, comment ça marche ?

Notre système actuel de retraite en France repose sur différents niveaux qui ont vocation à se cumuler :

→ **Les régimes de retraites obligatoires** (régimes de retraite de base et régimes de retraite complémentaires) qui fonctionnent selon le principe de la répartition (les cotisations des personnes en activité paient les pensions des retraités).

→ **Les retraites complémentaires facultatives** : l'épargne retraite (PER, PERECO, PERO et anciens produits d'épargne retraite : contrats retraite Madelin, PERP et PERCO), systèmes facultatifs fondés sur le principe de la capitalisation (chaque actif épargne individuellement pour sa propre retraite).

Retraite de base et retraite complémentaire : on vous explique

Que vous soyez travailleur non-salarié (TNS) ou salarié de votre propre entreprise, vous cotisez sur vos revenus professionnels simultanément auprès d'un régime de base et d'un régime complémentaire. Vos cotisations retraite sont reversées à des caisses de retraite qui varient selon que vous êtes TNS ou salarié.

→ **Les cotisations retraite sont plus élevées** si vous êtes salarié que si vous êtes TNS.

→ Les droits accumulés durant toute votre carrière professionnelle vous seront reversés sous forme de **pension de retraite**, lors de votre départ à la retraite. Vous percevrez alors une retraite de base et une retraite complémentaire.

Les régimes de retraites complémentaires obligatoires couvrent les mêmes assurés que les régimes de base.

→ Les **règles de calcul des pensions de retraite de base** tiennent compte des paramètres suivants : âge du départ en retraite, durée d'assurance (c'est-à-dire nombre de trimestres retraite acquis), revenu annuel moyen et le taux de liquidation de la retraite.

→ Sous réserve qu'ils remplissent certaines conditions, les assurés indépendants ou salariés peuvent **partir à la retraite avant l'âge minimum légal** (par exemple, dans le cadre du dispositif de retraite anticipée pour carrière longue ou au titre de la pénibilité ou du dispositif pour les travailleurs en invalidité).

Comment calculer le montant de votre retraite de base

Pour connaître le montant de votre retraite de base, il suffit d'appliquer la formule suivante :

$$\text{Revenu annuel moyen} \times \text{Taux de liquidation de la retraite} \times \frac{\text{Nombre de trimestres de cotisation}}{\text{Durée de référence (nombre de trimestres requis)}} = \text{Montant de la retraite de base}$$

Exemple : pour un revenu annuel moyen de 30 000 € et un taux de liquidation de 50 % :

$$30\,000\,€ \times 50\% \times \frac{169 \text{ (trimestres validés)}}{169 \text{ (trimestres requis)}} = 15\,000\,€$$



Ce que vous devez retenir pour optimiser votre retraite

Comment anticiper sa retraite quand on est chef d'entreprise ?

Compte tenu de la baisse des revenus et du pouvoir d'achat au moment de la retraite, il est important d'anticiper en épargnant le plus tôt possible en vue de compenser à cette diminution de revenus.

Préparer sa retraite est donc un effort à long terme qui doit aussi répondre à ces questions :



Quel sera le montant de ma retraite (base et complémentaire) ?

Quels seront mes projets ?

À combien j'estime mon besoin en termes de revenus une fois à la retraite ?

Plusieurs solutions existent pour préparer sa retraite, voici quelques conseils :



Être propriétaire de sa résidence principale pour éviter le remboursement d'un crédit qui peut être important. 70 %* des plus de 65 ans sont propriétaires de leur résidence principale.



Choisir un produit d'épargne retraite supplémentaire

facultatif comme le Plan Épargne Retraite pour se constituer un revenu complémentaire qui viendra compléter la retraite obligatoire.



Pour les coups durs et la transmission du patrimoine, **opter pour une assurance vie**, pour se constituer un capital qui sera disponible en cas de besoin.

*Source : étude Insee Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2024

COMMENT EST CONSTITUÉE VOTRE RETRAITE :

Retraite complémentaire
Agirc, ARRCO, IRCANTEC, CIPAV...
Retraite de base
CNAV, MSA, RSA...



Épargne retraite individuelle et collective PER (Plan d'Épargne Retraite)**

**Tous les précédents dispositifs d'épargne retraite (Madelin, Perp, Perco, PERE, article 83...) ne sont plus commercialisés depuis le 1^{er} octobre 2020.

Le Plan d'Épargne Retraite

Le plan d'épargne retraite (PER) est **une solution d'épargne retraite simple et flexible** qui vous permet d'épargner durant votre vie active, à votre rythme, quel que soit votre statut (travailleur non salarié ou dirigeant salarié), afin de vous constituer une retraite complémentaire et profiter davantage de votre retraite.

Le PER est alimenté par des **versements volontaires** en numéraire, sans limitation de montant et sans obligation de versements réguliers. Vous n'avez donc aucune obligation de verser chaque année sur votre PER. Vous pouvez l'alimenter quand vous le pouvez, à votre rythme.

Sauf décision contraire, les versements sont affectés par le gestionnaire du plan selon une allocation de l'épargne permettant de réduire progressivement les risques financiers à l'approche du départ en retraite (**gestion pilotée évolutive**).

Le PER présente de **nombreux avantages** avec la possibilité de déduire fiscalement le versement des cotisations et le choix, une fois à la retraite, de sortir en rente viagère mensuelle versée à vie ou en capital ou avec un mixte des deux.

Médicis propose 2 types de PER : **le PER Médicis en points** et **le PER Médicis Multisupport**. Pour toute information, contactez-nous pour vous présenter nos solutions d'épargne retraite.

Comment choisir son contrat d'épargne retraite ?

Pour bien choisir son contrat retraite, le premier conseil est de faire appel à un spécialiste en retraite complémentaire plutôt qu'un généraliste. Connaître les problématiques des indépendants et entrepreneurs est également indispensable pour vous proposer un produit adapté à vos besoins.

Les éléments importants à regarder dans un contrat d'épargne retraite sont :

- **Différents frais sont susceptibles d'être prélevés** (frais sur versements, frais de gestion, d'arbitrage, etc). L'information sur les frais doit être fournie par le gestionnaire du contrat avant la souscription.
- **La souplesse du contrat :**
 - Quel est le minimum de cotisation demandé ?
 - Y a-t-il des frais en cas de modification des cotisations ?
 - Puis-je changer de cotisation à la hausse comme à la baisse en fonction de ma trésorerie ?
- **La clarté du contrat :** pouvez-vous connaître, chaque année, le montant de la retraite que vous vous êtes constitué ?
- **La qualité du service client** pour bénéficier, en cas de questions, d'interlocuteurs disponibles et réactifs.
- **Les plus du produit :** en cas de difficultés, existe-t-il des aides ?
- **La gestion de mon épargne :** Il existe différents types de supports sur lesquels sont placés ses versements avec des notions de rapport risque /rendement différents :
 - Le contrat mono-support en fonds Euros : sécurité mais rendement peu élevé.
 - Le contrat en points : Risque modéré, chaque versement est converti en points possédant une valeur de service qui évolue à la hausse ou à la baisse (de manière très encadrée).
 - Le contrat multi-supports (au moins un fonds en euros et plusieurs supports appelés unités de compte qui sont des actions, obligations, parts de sociétés immobilières...) : rendement potentiel et risque plus élevés car rendement issus des marchés financiers.



Nous pouvons aller plus loin ensemble

Si vous souhaitez optimiser votre retraite, Médicis propose un autre module d'information afin de faire un point sur vos contrats existants :

- Vous réexpliquer leurs finalités,
- Analyser les points forts, les garantis de vos contrats existants,
- Faire une étude comparative notamment sur les frais et autres indicateurs (garanties, rendement, risque...),
- Vous conseiller sur les transferts possibles...

N'hésitez pas à nous contacter au

0 800 240 240

Service & appel
gratuits

pour prendre rendez-vous.

Un acteur reconnu de la retraite complémentaire



150 000 indépendants
et entrepreneurs
ont choisi Médicis



Depuis plus de 46 ans spécialiste
de la retraite complémentaire
des indépendants



Une entreprise
à taille humaine très proche
de ses adhérents

Une forte expertise métier au service des indépendants et entrepreneurs



Une gestion financière experte
entre sécurité et rendement



96 %
de nos adhérents reconnaissent
l'expertise de Médicis
dans le domaine de la retraite



Un Espace
d'information dédié
aux indépendants
et entrepreneurs accessible sur
notre site Internet, Facebook et
nos E-newsletters

La priorité donnée à la qualité de la relation avec nos adhérents



4,5 / 5

Note sur 218 avis

Une satisfaction globale
très bien notée⁽¹⁾



96 %
des nouveaux adhérents
sont satisfaits de Médicis⁽²⁾

Une relation client éprouvée
et récompensée



Médicis a reçu le **Label
du Meilleur Conseil Epargne**
en 2024 décerné par
le magazine Challenges

(1) Les évaluations sont réalisées par eKomi, une société indépendante d'avis clients qui garantit la transparence et l'authenticité des avis

(2) Baromètre de la satisfaction des adhérents - Init pour Médicis - Avril 2023

